

quinquennal américain de 5 milliards de dollars pour le développement de techniques de contrôle et pour la création d'un groupe consultatif bilatéral sur la pollution atmosphérique transfrontière.

**La gestion des ressources en eau** peut devenir, dans les années 1990, une question aussi importante que l'a été l'énergie au cours des dernières années. On se préoccupe entre autres des points suivants : déséquilibre croissant entre les approvisionnements en eau et la demande, en particulier dans les Prairies ; mauvaise qualité des eaux dans diverses régions du pays ; grands projets d'aménagement de rivières au Canada et d'exportation d'eau aux États-Unis ; et conflits entre provinces et territoires pour ce qui touche les programmes d'utilisation de l'eau. Le rapport final de l'Enquête sur la politique fédérale en matière d'eau — la première évaluation complète du rôle gouvernemental dans la gestion des ressources en eau — est paru en 1985. Après de nombreuses consultations sur les recommandations du rapport, une nouvelle politique fédérale de gestion des eaux a été rendue publique en 1987 ; on y met l'accent sur le rôle d'une politique de prix réaliste en vue de régulariser la demande croissante et de freiner le gaspillage dans l'utilisation de l'eau. En 1988, le ministre fédéral de l'Environnement a déposé au Parlement le projet de loi C-156, lequel propose une loi sur la préservation de l'eau au Canada qui vise à interdire les exportations d'eau à grande échelle.

**Ressources en terres.** Pour répondre aux besoins croissants de ressources renouvelables, notamment au chapitre des produits forestiers et agricoles, il faut maintenir la productivité des terres et du capital en ressources connexe. À cet égard, les problèmes sont les suivants : utilisation multiple des terres, risques d'amointrissement de la qualité des sols et de perte d'habitats fauniques, érosion progressive des sols et préoccupations accrues concernant l'approvisionnement en eau, et expansion constante des centres urbains.

**Changements climatiques.** L'utilisation des combustibles fossiles, le déboisement, les changements dans l'utilisation des terres et les procédés industriels sont à l'origine d'une augmentation de la concentration des gaz associés à l'effet de serre dans l'atmosphère. Le plus abondant de ces gaz à effet régulateur sur le climat, le bioxyde de carbone, a augmenté dans une proportion d'environ 25 % au cours des quelques derniers siècles, et il continue présentement d'augmenter à un taux de 4 % par décennie. Certains des autres gaz liés à l'effet de serre, bien que présents en concentrations beaucoup moins fortes, ont un effet beaucoup plus puissant, et leur taux d'accroissement

est encore plus rapide (de l'ordre de 5 % à 6 % par année pour les chlorofluorocarbones). L'effet global de l'augmentation de la concentration de ces gaz sera vraisemblablement de provoquer un réchauffement sans précédent — et peut-être irréversible — de la température à la surface du globe au cours des quelques prochaines décennies, lequel s'accompagnera de changements majeurs au niveau des précipitations et de la répartition de la végétation. Pour le Canada, les principales préoccupations portent sur la possibilité d'une évolution vers des conditions climatiques plus sèches dans le sud, ce qui aurait une incidence sur l'agriculture, les zones écologiques forestières et les risques de feu, l'approvisionnement en eau et la qualité de cette ressource, la production hydro-électrique et la navigation, et le risque qu'il se produise des inondations dans les régions côtières en raison de l'élévation du niveau de la mer. Parmi les conséquences plus positives, notons des saisons de culture plus longues et plus chaudes, une réduction de la couche de glace dans les eaux navigables, et une diminution des besoins de chauffage au cours de la saison d'hiver. Une conférence mondiale tenue à Toronto en juin 1988 est arrivée à la conclusion que la gravité de la menace posée par l'éventualité d'un changement climatique n'est surpassée que par celle d'une guerre nucléaire mondiale, et que la communauté internationale devrait agir dès maintenant. Dans le cadre de son programme sur le climat canadien, le Canada procède déjà à des études portant sur les conséquences des changements climatiques éventuels, et un plan d'action interministériel est en voie d'élaboration afin de donner suite aux recommandations découlant de la conférence de Toronto.

**Protection du gibier aquatique.** En mai 1986, le ministre de l'Environnement du Canada, Thomas McMillan, et le US Secretary of the Interior, Donald Hodel, ont paraphé un plan de gestion du gibier aquatique : le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS). En vertu de ce plan d'une portée considérable, la somme de 1,5 milliard de dollars, que gèreront conjointement des intervenants des secteurs privé et public américains et canadiens, servira à ramener les populations de gibier aquatique menacées aux niveaux d'immigration automnale moyens qu'elles atteignaient dans les années 1970, soit 100 millions d'oiseaux.

Les objectifs de ce plan devraient être atteints en 15 ans. Ils consistent à restaurer l'habitat de reproduction des piletts et des colverts, deux variétés de canards sauvages, de la région du centre du continent en protégeant et en améliorant 3 millions d'acres servant d'habitat aux canards au